

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 16 novembre 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, maire
Madame Stéphanie Lambert, conseillère
Madame Irène Drouin Dubreuil, conseillère
Monsieur Jean-François Morin, conseiller
Madame Lise Bachand, conseillère
Madame Mélissa Lussier, conseillère
Madame Lydia Richer, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Hugo Mc Dermott.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et greffière-trésorière
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **CONSEIL :**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 octobre 2021
 - 4.2 Adoption des comptes à payer
 - Nomination du maire suppléant
 - 4.3 Autorisation relative aux signataires autorisés au compte bancaire
 - 4.4 Nomination du vérificateur externe
 - 4.5 Ressources humaines - Confirmation d'emploi au service des travaux publics
 - 4.6 Ressources humaines - Confirmation d'emploi d'adjointe à la direction et aux communications
 - 4.7 Ressources humaines - Embauche d'un journalier au service des travaux publics
 - 4.8 Local dédié à la municipalité dans le nouveau complexe municipal scolaire - Achat de mobilier
 - 4.9 Aménagement des bureaux municipaux au 1199, rue Principale - Certificat de paiement numéro 7
 - 4.10 Réfection de la rue Deslandes - Réception définitive des travaux
 - 4.11 Reconstruction de la route Phaneuf - Offre de services professionnelles
 - 4.12 Reconstruction de la route Phaneuf - Mandat pour forage exploratoire
 - 4.13 Renouvellement du contrat avec la SPAD

- 4.14 Demandes de contribution financière - CBVDF, CBVDM et ruisseau des Aulnages
- 4.15 Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains - Inspecteur régional adjoint - Désignation - Approbation
- 4.16 Service des incendies - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires
- 4.17 Vente par soumission publique de différents items

5. LÉGISLATION :

6. SERVICE DE L'URBANISME :

- 6.1 Rapport du service

7. SERVICE TECHNIQUE :

- 7.1 Rapport du service des eaux usées

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

- 8.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

9. CORRESPONDANCE :

- 9.1 Sommaire de la correspondance
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - Régie intermunicipale D'Acton et des Maskoutains - PV du conseil d'administration

10. DIVERS :

11. AIDE FINANCIÈRE GUIGNOLÉE

12. DÉMISSION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

13. TERRIEN COUTURE JOLICOEUR - OFFRE DE SERVICE PREMIÈRE LIGNE

14. PANCARTE POUR LES PARCS

15. LEVÉE DE LA SESSION

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Hugo Mc Dermott, ouvre la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-138

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier
et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel en ajoutant le point 4.2.1.

4.2.1 Nomination du maire suppléant

ADOPTÉE

3. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

4. CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-139

4.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-140

4.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 16 novembre 2021 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaines du 19 septembre au 2 octobre) : 21 955,21 \$
- Salaires (semaines du 3 octobre au 16 octobre) : 19 123,68 \$
- Salaires (semaines du 17 octobre au 30 octobre) : 16 496,82 \$

Déboursés :

- Paiements Accès D 501 117 à 501 216 : 101 584,02 \$

- Paiements directs 751 641 à 751 697 : 268 964,09 \$
- Chèques 1320 à 1337: 51 546,04\$
- Chèques manuels 10024 à 10025 : 280,24 \$

Total : 479 950,10 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-141

4.2.1. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour le présent mandat en cas d'absence ou d'incapacité au maire actuel d'exécuter ses fonctions.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : la conseillère Lise Bachand
 et résolu à l'unanimité :

QUE Monsieur Jean-François Morin, conseiller du district 4, soit nommé maire suppléant pour la période du présent mandat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-142

4.3. AUTORISATION RELATIVE AUX SIGNATAIRES AUTORISÉS AU COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la municipalité de Saint-Dominique auprès de la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe suite aux élections municipales tenues le 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec, *tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier.*

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
 et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, monsieur Hugo Mc Dermott à signer conjointement avec la directrice générale, madame Christine Massé, tous les documents. En cas d'absence ou d'incapacité du maire, d'autoriser le maire suppléant, monsieur Jean-François Morin. En cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale, d'autoriser le directeur général adjoint, monsieur François Daudelin, pour signer lesdits effets bancaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-143

4.4. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer une firme pour la vérification externe des livres comptables de la municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition de Raymond Chabot Grant Thornton à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification externe des livres comptables de la municipalité, le tout tel que présenté dans l'offre de service du 20 octobre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-144

4.5. RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMPLOI AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 32-0010 est entré au service de la municipalité le 19 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois a été complétée et que cet employé satisfait aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme l'employé portant le numéro 32-0010 dans son poste d'employé au service des travaux publics.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-145

4.6. RESSOURCES HUMAINES - CONFIRMATION D'EMPLOI D'ADJOINTE À LA DIRECTION ET AUX COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 13-0010 est entré au service de la municipalité le 10 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de six mois a été complétée et que cet employé satisfait aux exigences de cette fonction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Dominique confirme l'employé 13-0010 dans son poste d'adjointe à la direction et aux communications.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-146

4.7. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE D'UN JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé au service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : le conseiller Jean-François Morin
et résolu à l'unanimité :

DE FAIRE l'embauche de monsieur Éric Davignon avec le statut d'employé permanent temps plein.

QUE la période de probation de monsieur Davignon soit fixée à six (6) mois à compter de la date d'entrée en services.

QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux habituellement accordés aux employés de la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-147

4.8. LOCAL DÉDIÉ À LA MUNICIPALITÉ DANS LE NOUVEAU COMPLEXE MUNICIPAL SCOLAIRE - ACHAT DE MOBILIER

CONSIDÉRANT QU'un local appartient à la municipalité dans le nouveau complexe municipal scolaire et qu'il faut meubler celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation première de ce local est le centre de coordination municipale en sécurité civile et ainsi être en conformité au *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

CONSIDÉRANT la soumission de H. Moquin à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'achat du mobilier auprès de Mobiliers H. Moquin, le tout tel que la soumission numéro CC-0640-01-01.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les postes budgétaires 02-230-00-499 et 02-230-00-670.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-148

4.9. AMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX AU 1199, RUE PRINCIPALE - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du certificat numéro 7 émise par les architectes dans le dossier d'aménagement des bureaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement du certificat numéro 7 au montant de 35 527,11 \$, taxes inc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-149

4.10. RÉFECTION DE LA RUE DESLANDES - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la rue Deslandes effectués en 2020 (dossier SDOM-00257702-A0);

CONSIDÉRANT QUE la période de réception provisoire des travaux venait à échéance et que les ouvrages sont tous complétés en conformité avec les documents de soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER, en date du 16 novembre 2021, les travaux effectués par Groupe AllaireGince (dossier SDOM-00257702-A0) et d'en autoriser le paiement final au montant de 60 105,82 \$ taxes inc., le tout, tel que recommandé par monsieur Miguel Osorio, ingénieur de Services EXP inc.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-00-411, 02-415-00-411 et financées à même la TECQ et les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-150

4.11. RECONSTRUCTION DE LA ROUTE PHANEUF - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELLES

CONSIDÉRANT le projet de procéder à la reconstruction complète de la route Phaneuf;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Consumaj à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Mélissa Lussier
APPUYÉE DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Consumaj pour procéder à la préparation des plans, devis, estimations et documents d'appels d'offres pour les travaux de reconstruction de la route Phaneuf, au montant de 10 000 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-320-00-411 et financées à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-151

4.12. RECONSTRUCTION DE LA ROUTE PHANEUF - MANDAT POUR FORAGE EXPLORATOIRE

CONSIDÉRANT le projet de procéder à la reconstruction complète de la route Phaneuf;

CONSIDÉRANT l'offre de services des Laboratoires de la Montérégie afin de procéder aux différents forages requis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lise Bachand
APPUYÉE DE : la conseillère Stéphanie Lambert
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER les Laboratoires de la Montérégie pour procéder à des forages exploratoires pour la reconstruction de la route Phaneuf, au montant de 8 900 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-320-00-411 et financées à même les redevances carrières.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-152

4.13. RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SPAD

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service relativement à l'application de la réglementation municipale concernant les animaux vient à échéance au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la SPAD est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposé à cet effet pour une durée de quatre ans, soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin
APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil
et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER les conditions citées à cette entente et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, les documents s'y référant.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au poste budgétaire 02-293-00-451 pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-153

4.14. DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CBVDF, CBVDM ET RUISSEAU DES AULNAGES

CONSIDÉRANT les demandes de contributions financières reçues par les Comités de bassins versants suivants :

- Comité des bassins versants Delorme et Ferré
- Comité de bassin versant du Ruisseau des Aulnages
- Comité des bassins versants des Douze et Métairie

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Lydia Richer

APPUYÉE DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER un montant de 500 \$ aux comités suivants:

- Comité de bassins versants Delorme et Ferré
- Comité des bassins versants des Douze et Métairie
- Comité des bassins versants du Ruisseau des Aulnages

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au poste budgétaire 02-610-00-996 de l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-154

4.15. RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 20-560 RELATIF À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER DE LA MRC DES MASKOUTAINS - INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT - DÉSIGNATION - APPROBATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur à venir du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l'application du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*, le conseil doit désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la résolution numéro 2016-09, adoptée le 12 janvier 2016, le conseil de la municipalité a désigné Monsieur Eddy Perez à titre d'inspecteur

régional adjoint aux fins de l'application du *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains* abroge et remplace le *Règlement régional numéro 05-164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT de ce fait qu'il y a lieu de désigner, monsieur Eddy Perez pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

et résolu à l'unanimité :

DE DÉSIGNER, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du *Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains* sur le territoire de la municipalité de Saint-Dominique, messieurs Eddy Perez, Julien Dulude, Alexandre Thibault et Samuel Grenier pour agir à titre d'inspecteurs régionaux adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-155

4.16. SERVICE DES INCENDIES - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I et de 3 pompiers pour le programme Pompier II,

ainsi que 4 pompiers en formation désincarcération au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Lambert

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-156

4.17. VENTE PAR SOUMISSION PUBLIQUE DE DIFFÉRENTS ITEMS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer de certains biens et matériaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de vente par soumission sera affiché à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Irène Drouin Dubreuil

APPUYÉE DE : la conseillère Lydia Richer

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint, monsieur François Daudelin à disposer desdits biens au plus offrant des soumissionnaires de chacun des lots mis en vente.

ADOPTÉE

5. LÉGISLATION :

6. SERVICE DE L'URBANISME :

6.1. RAPPORT DU SERVICE

La compilation du mois d'octobre 2021 est déposée au Conseil.

7. SERVICE TECHNIQUE :

7.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES

Le rapport du mois d'octobre 2021 est déposé au Conseil.

8. SERVICE DE L'AQUEDUC :

8.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le rapport d'exploitation du mois d'octobre 2021 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2021 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-157

15. LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-François Morin

APPUYÉ DE : la conseillère Mélissa Lussier

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 15.

ADOPTÉE

Hugo Mc Dermott
Maire

Christine Massé
Directrice générale et greffière-trésorière